



**CONSULATE GENERAL
OF MALTA
MOROCCO**

Nom de demandeur: _____

Num telephone: _____

LISTE DE CONTRÔLE POUR LES VISAS D'AFFAIRES À MALTE <i>LES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE IMPRIMÉS DOS À DOS</i>		Oui	Non
1	Formulaire de demande dûment rempli et signé par le demandeur. S'il est mineur, signé par les deux parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux)		
2	Une photographie d'identité récente en couleur sur fond blanc (3,5 cm sur 4,5 cm). Veuillez ne pas agraffer les photographies au formulaire de candidature.		
3	Le passeport / le document de voyage doit être :		
	a) Être valable au moins 3 mois après le séjour prévu ;		
	b) Être délivré au cours des dix dernières années et ne pas avoir une durée de validité supérieure à dix ans ;		
	c) Avoir au moins 3 pages vierges.		
	d) Si le demandeur n'est pas de nationalité marocaine, il doit fournir une copie numérisée d'une preuve de résidence au Maroc délivrée au moins 6 mois avant l'introduction de la demande de visa.		
4	Assurance médicale de voyage à l'étranger valable pour tous les pays de l'espace Schengen. L'assurance doit couvrir le demandeur pour au moins 30 000 euros ou l'équivalent. La police doit clairement spécifier la période de validité et doit couvrir toute la durée du voyage, y compris la date d'arrivée et de départ. À cette fin, l'assurance ne peut être souscrite qu'auprès de l'une des 16 compagnies d'assurance reconnues par l'espace Schengen au Maroc.		
5	Réservations de vols aller-retour ou aller-retour. Si le demandeur se rend dans plusieurs États Schengen, preuve de la réservation d'un vol intra-Schengen, d'un itinéraire en train ou d'une location de voiture.		
6	Lettre d'invitation signée par l'entreprise invitante/le partenaire commercial La lettre d'invitation doit au moins confirmer les éléments suivants a) l'identité du demandeur, y compris un scan de la carte d'identité maltaise ; b) l'objet du voyage (réunions, conférences, formations ou événements liés aux affaires) ; c) la période et le lieu de séjour prévus.		
7	Lettre de motivation de l'employeur du demandeur au Maroc. La lettre doit confirmer au minimum les éléments suivants : a) l'identité du demandeur b) l'objet du voyage (réunions, conférences, formations ou événements liés à l'entreprise) ; c) la période et le lieu de séjour prévus.		
8	Preuve de solvabilité		
	Employé Certificat de travail Attestation de déclaration des salaires à la CNSS Fiches de paie des 3 derniers mois comprenant le nom du demandeur et de l'entreprise. Relevé bancaire des 3 derniers mois		
	Fonctionnaire Certificat de titularisation Copie de la carte CNOPS (recto-verso) Bulletins de salaire des 3 derniers mois mentionnant le nom du candidat et le ministère/l'agence concerné(e). Relevé bancaire des 3 derniers mois. Autres preuves de patrimoine ou autres moyens de subsistance, le cas échéant.		



**CONSULATE GENERAL
OF MALTA
MOROCCO**

	<p>Professions régies par un ordre professionnel (médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes, etc.) Carte d'identité professionnelle (recto-verso) ou certificat de l'ordre professionnel Certificat d'inscription à la taxe professionnelle Relevé bancaire des 3 derniers mois. Attestation de déclaration des salaires à la CNSS Autres preuves de patrimoine ou autres moyens de subsistance, le cas échéant.</p>		
	<p>Indépendant/Entrepreneur/Commerçant Extrait récent du registre du commerce (max. 3 mois) délivré par le tribunal de commerce ou le tribunal de première instance Statut de la société Financier Relevé bancaire de la société couvrant les 3 derniers mois. Relevé bancaire des 3 derniers mois. Attestation de déclaration des salaires à la CNSS Autres preuves de patrimoine ou autres moyens de subsistance, le cas échéant.</p>		
	<p>Pensionné Preuve de la pension Relevé bancaire des 3 derniers mois où la pension est versée. Autres preuves de patrimoine ou d'autres moyens de subsistance, le cas échéant.</p>		
	<p>Agriculteur Preuve de la pension Relevé bancaire des 3 derniers mois où la pension est versée. Attestation de déclaration des salaires à la CNSS Autres preuves de patrimoine ou d'autres moyens de subsistance, le cas échéant.</p>		
	<p>Étudiant Certificat de scolarité ou carte d'étudiant pour l'année scolaire en cours Acte de naissance Copie du livret de famille Un document signé et légalisé sur les moyens financiers, accompagné de pièces justificatives concernant l'emploi et les moyens économiques des parents/tuteurs légaux selon les catégories susmentionnées.</p>		
	<p>Mineur Consentement écrit et certifié des deux parents/tuteurs légaux, sauf si le mineur voyage avec ses deux parents. (Le parent célibataire doit prouver qu'il est le seul à avoir la garde du mineur). Copie de la page des données biologiques du passeport ou de la carte d'identité des parents/tuteurs légaux. Acte de naissance. Certificat de scolarité, le cas échéant. Un document signé et légalisé sur les moyens financiers, accompagné de pièces justificatives concernant la situation socio-économique des parents ou des tuteurs légaux, selon les catégories susmentionnées.</p>		
	<p>Sans emploi Un document de ressources financières signé et légalisé, accompagné de pièces justificatives concernant l'emploi et les ressources économiques du citoyen marocain parrainant le voyage, conformément aux catégories susmentionnées.</p>		
9	<p>Proof of Accommodation: Soit : a) Réservation d'hôtel Ou : b) ou, en cas de parrainage par un invité maltais, une « déclaration de preuve » entièrement remplie et signée par l'invité, ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité ou du passeport maltais de l'invité et des documents justificatifs mentionnés dans la même déclaration.</p>		



**CONSULATE GENERAL
OF MALTA
MOROCCO**

	Le tout en original, attesté par un notaire public (maltais). Si le demandeur se rend dans plusieurs États membres, il doit fournir une preuve d'hébergement dans chacun d'entre eux.		
10	Original et photocopie de toutes les pages avec les visas Schengen en cours de validité dans le passeport actuel et le dernier passeport précédent.		
11	Photocopie de la carte d'identité nationale		



**CONSULATE GENERAL
OF MALTA
MOROCCO**

NOTES :

i) La présentation des documents susmentionnés ne garantit pas l'octroi d'un visa.

ii) Le Consulat Général se réserve le droit de demander des documents supplémentaires et/ou un entretien personnel.

iii) Si vous souhaitez conserver les documents originaux, veuillez joindre une photocopie A4 aux originaux lors de l'introduction de votre demande. L'original vous sera renvoyé avec votre passeport.

iv) Les documents manquants ou requis doivent être fournis dans un délai de 5 jour ouvrable (à compter de la date à laquelle la demande a été soumise au centre de demande de visa).

Les documents manquants doivent être présentés comme suit :

- Présenter le reçu original délivré par le centre de demande de visa
- Présenter une copie de la page de renseignements biographiques de votre passeport pour l'introduction de la demande.
- La liste de contrôle avec les éléments manquants marqués fournie par le centre de demande de visa lors de l'introduction de la demande.
- Les documents manquants à soumettre

v) seules les informations et les documents fournis dans la demande sont pris en compte lors du traitement de votre demande.

Nom du demandeur:	_____	Signature:	_____
Num de passeport	_____	Frais de visa	_____
Commentaires, le cas échéant	_____		
Nom et signature du personnel du VFS	_____	Date:	_____